

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**Fables Choiesies, Mises En Vers**

**La Fontaine, Jean de**

**Paris, 1755**

Fable XXI. Les Frelons Et Les Mouches à Miel.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-1398**



LES FRÉLONS ET LES MOUCHES A MIEL. Fable XXI.

*J. B. Oudry inv.*

*C. Baquey sculp.*

## F A B L E X X I.

LES FRÊLONS ET LES MOUCHES A MIEL.

A l'œuvre on connoît l'artisan.

Quelques rayons de miel sans maître se trouverent :

Des Frêlons les réclamerent.

Des Abeilles s'opposant,

Devant certaine Guêpe on traduisit la cause.

Il étoit mal-aisé de décider la chose.

Les témoins dépofoient qu'autour de ces rayons,

Des animaux ailés, bourdonnans, un peu longs,

De couleur fort tannée, & tels que les Abeilles,

Avoient long-temps paru. Mais quoi ! Dans les Frêlons

Ces enseignes étoient pareilles.

La Guêpe ne sachant que dire à ces raisons,

Fit enquête nouvelle ; & , pour plus de lumière,

Entendit une fourmillière.

Le point n'en put être éclairci.

De grace, à quoi bon tout ceci ?

Dit une Abeille fort prudente ;

Depuis tantôt six mois que la cause est pendante,

Nous voici comme aux premiers jours.

Pendant cela le miel se gâte.

Il est temps désormais que le Juge se hâte.

N'a-t-il point assez léché l'Ours ?

Sans tant de contredits & d'interlocutoires,

Et de fratras, & de grimoires,

Travaillons, les Frêlons & nous :

On verra qui sçait faire, avec un suc si doux,

Des cellules si bien bâties.

Le refus des Frêlons fit voir

L

Que cet art passoit leur sçavoir;  
Et la Guêpe adjugea le miel à leurs parties.

Plût à Dieu qu'on réglât ainsi tous les procès!  
Que des Turcs en cela l'on suivît la méthode!  
Le simple sens commun nous tiendrait lieu de Code:  
Il ne faudroit point tant de frais.  
Au lieu qu'on nous mange, on nous gruge,  
On nous mine par des longueurs.  
On fait tant à la fin que l'huître est pour le Juge,  
Les écailles pour les plaideurs.



